

# Naissance d'une coopération interrégionale

## ATELIER HISTORICITÉ

Sébastien PÉNARI

Agence des chemins de Compostelle  
4 rue Clémence Isaure  
31000 TOULOUSE  
Tél 05 62 27 00 05  
[accueil@chemins-compostelle.com](mailto:accueil@chemins-compostelle.com)

[www.chemins-compostelle.com](http://www.chemins-compostelle.com)

[www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr](http://www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr)



Les chemins de Compostelle sont devenus à partir de 1987 en Europe et, à partir de 1989/1990 en France, l'objet d'une intervention croissante des collectivités publiques. Les pouvoirs régionaux soucieux d'affirmer une identité spécifique et de renforcer leur attractivité en font un enjeu de développement culturel et touristique, tout en soulignant la nécessité d'édifier une « Europe des hommes ».

En 1990, l'ACIR Compostelle est créée entre plusieurs régions et une convention est signée entre douze régions autour du slogan « L'Europe en marche sur les chemins de sud ».



Plaque dédiée le 25 juillet 1990 à Aubrac par les présidents des Régions et les Autonomies régionales.

### La création de l'Association de Coopération Interrégionale des chemins de Saint-Jacques en 1990 a été décidée dans un contexte particulier :

- à partir de 1986, les Régions françaises deviennent des collectivités locales de plein exercice. La loi leur donne compétence pour mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, de développement économique, de préservation et valorisation de l'identité régionale. Les Conseils Régionaux d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon, de Corse et de PACA identifient des thématiques communes pour agir ensemble et pour se lancer dans de la coopération décentralisée avec l'Espagne, l'Italie ou les Pays méditerranéens. Au titre du tourisme, les Chemins de Saint-Jacques sont identifiés ;



Panneau commune-foyer

- l'adhésion de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne (1986) suscite la recherche de partenariats avec les régions voisines françaises ;

- au niveau européen, le 23 octobre 1987, le Conseil de l'Europe proclame les chemins de Saint-Jacques comme itinéraire culturel européen afin de mettre en évidence l'identité culturelle commune des Européens. La décision prend la forme d'une « déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle » qui incite les Etats à poursuivre six orientations : identifier et signaler les chemins, restaurer et mettre en valeur les patrimoines, lancer des programmes d'animation culturelle, promouvoir des échanges et coopérations entre villes et régions ainsi reliées, et stimuler la création artistique et culturelle.



Mai 1989, Toulouse, rencontre sur le patrimoine mondial et les itinéraires culturels (de gauche à droite l'Institut des itinéraires culturels, Xavier Palin (ICOMOS), le Coordonneur Inter-régional Français pour l'Unesco, le président de l'ACIR et le président de la FRAC)

- à l'échelle locale, des initiatives cherchent à organiser la gestion des chemins de Compostelle à travers des associations de communes. Seul l'itinéraire du Puy-en-Velay et le Camino Francès sont alors balisés dans toute l'Europe. Le 19 mai 1989, une charte des « Haltes sur le chemin de Saint-Jacques » est lancée à Conques par le Conseil régional de Midi-Pyrénées. Les engagements portent sur la conservation et mise en valeur du patrimoine jacquaire, l'accueil, la coordination des actions en faveur des chemins et notamment ce qui concerne leur entretien, leur mise en valeur et leur promotion.

### Une approche interrégionale

Le 25 juillet 1989, les trois présidents des régions Languedoc-Roussillon (Jacques Blanc), Midi-Pyrénées (Marc Censi) et d'Aquitaine (Jean Tavernier) se rencontrent à Prades (Pyrénées-Orientales). Ils décident de développer une coopération entre les trois régions sur le thème des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Cet engagement précurseur à cette époque des régions du Grand Sud est scellé le 25 juillet 1990, à Aubrac, à la Croix des Trois-Evêques. Douze Régions (Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Provence, Aquitaine, Corse et les Autonomies d'Aragon, d'Euskadi, de Galice, de Navarre, de Catalogne et l'Andorre) signent une convention pour la « renaissance des Chemins de Saint-Jacques dans l'Europe du sud ».

L'ACIR Compostelle est officialisée le 2 février 1990.



Article de presse du 25 juillet 1990, Aubrac, rencontre des présidents de Régions

